



Aigle, le 7 juin 2021

Au Conseil Communal d'Aigle

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis municipal n° 2021-13 du lundi 3 mai 2021 (et non 2020) relatif à la création d'une Fondation d'Aigle pour l'art et la culture.

Madame la Présidente, Mesdames, et Messieurs les Conseillers,

La commission relative à l'objet susmentionné s'est réunie le mardi 1^{er} juin en la salle Tübingen de l'Hôtel-de-Ville.

Elle était composée de :

Mmes Danielle Gosteli-Jaquemet (PLR),
 Jargal Tumurbaatar (PSA),
 Anny Hertig (EA) rapporteur,

MM. Lionel Bileci (Alt.-Verts),
 Laurent Buemi (PLR),
 Jean-Luc Mayor (UDC) et
 Pierre Schumacher (PLR)

Les éléments ci-dessous sont le compte rendu de la séance rédigé par Anny Hertig.

La Municipalité y était représentée par Mme Isabelle Rime, municipale en charge de la culture, et M. Frédéric Borloz, syndic. Nous les remercions tous deux de leur présence attentive et de leurs réponses.

Le texte du préavis comporte des toutes petites erreurs : en pages 1 et 5, il faut lire lundi 3 mai 2021 et non 2020 ; en page 2, il faut lire 6 expositions et non 7 ; en page 3, ligne 2, il faut lire la Municipalité, et non [la] Commune.

M. le Syndic et Mme Rime nous donnent tout d'abord quelques renseignements : il n'existe pas de catalogue des collections artistiques communales. Leur inventaire n'est pas sur le site de la Commune, M. le Syndic le déclare disponible, mais pas encore

tout à fait achevé... La Commission n'en dispose pas au moment de rapporter. Les œuvres sont actuellement stockées dans les sous-sols de l'Hôtel-de-Ville et dans ceux du collège Michel Mayor. Les conditions de stockage sont déclarées tout à fait satisfaisantes, régulièrement contrôlées par la compétence communale.

M. le Syndic nous offre ensuite un bref historique de la présence de Frédéric Rouge et de Marie-Joseph Orgiazzi dans les collections aiglonnes : en 2005, il a pu se rendre dans l'atelier de Frédéric Rouge, puis a contacté la famille du peintre en 2006 ; la Commune d'Aigle a acheté certaines œuvres. La famille du peintre et M. Borloz ont créé la Fondation Frédéric Rouge en 2008. Il s'avère que les dernières expositions du peintre au Château d'Aigle ont remporté moins de succès...

Quant aux œuvres de Marie-Joseph Orgiazzi : en 2010, M. Borloz a été contacté par une dame résidant en France. Il s'y est rendu personnellement, ainsi la Commune a-t-elle reçu en donation 35 œuvres de cette artiste, et en a acheté deux.

En guise de rappel : les achats d'œuvres pour les collections communales se font sur proposition de la Municipalité en demandant l'avis de la Commission culturelle. M. le Syndic précise également que c'est l'ensemble des tableaux communaux qui seraient à disposition de la future Fondation pour leur mise en valeur.

La question de la mise en valeur des collections artistiques communales ne va pas sans la question des espaces dévolus à cela, lieux d'exposition ou musée permanent. A ce sujet, il faut rappeler que le Château et la Maison de la Dîme n'ont plus aucun espace disponible pour des expositions artistiques. L'étude d'architectes commandée par la Commune en 2018 pour la reconversion des anciens abattoirs a débouché, selon Mme Rime, sur un projet sérieux, qui devrait rendre possible aussi bien l'exercice du théâtre que des expositions ; mais ce projet est coûteux, trop pour être réalisé prochainement. Quant à l'Espace Graffenried, aux expositions de très haut niveau mais dont les mètres carrés ne peuvent être augmentés, M. le Syndic promet trois à quatre expositions par an, en articulant le coût d'une exposition, soit frs. 20'000. Il assure également que la création de la Fondation préavisée sera sans incidences négatives sur le fonctionnement de l'Espace Graffenried.

L'argument décisif en faveur de la création d'une Fondation d'Aigle pour l'art et la culture est que cette Fondation sera habilitée à solliciter, obtenir, recevoir des fonds, auprès des institutions usuelles (Loterie Romande, Migros, etc.) comme de la part d'autres instances privées ou publiques. Les personnes qui constitueront le Conseil de Fondation sont, selon M. le Syndic, connues ; le membre de droit désigné par la Commune sera le/la Municipal/e de la culture. Les buts de la Fondation, en particulier les points 3, 4, 5 de la page 3, à savoir « *favoriser la création dans tous les domaines touchant à l'art et à la culture, enrichir et développer le patrimoine culturel et artistique d'Aigle et le rendre accessible à sa population, soutenir toutes initiatives favorisant l'accès de la population à l'art et à la culture* », ces buts apparaissent comme garants de la plus large ouverture.

En raison d'un besoin de complément, Mme Anny Hertig, rapporteur, désire adjoindre à ce rapport un rapport de minorité.

Le présent document et ses conclusions font donc office de rapport de majorité qui comprend les 6 membres de la commission favorables à l'adoption tel quel du préavis concerné.

Au vu du préavis 2021-13, de toutes les informations fournies par la Municipalité, des circonstances, de la procédure, des buts fixés, du fonctionnement et des possibilités d'obtenir des subsides de différents organes, et le fait qu'en cas de dissolution les collections restent propriété de la Commune, la commission est favorable aux conclusions dudit préavis.

La Commission des Finances se prononcera lors de la séance du Conseil Communal.

En conclusion, la majorité de 6 membres de la commission a l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

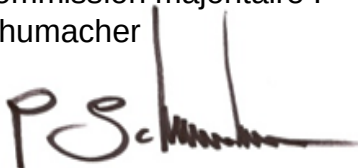
LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- * Vu le préavis no 2021-13 du 3 mai 2021
- * Oui le rapport majoritaire de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- * Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'autoriser la Municipalité à créer la Fondation d'Aigle pour l'Art et la Culture, de la doter d'un capital initial de CHF 10'000.- et de lui transférer sa collection d'œuvre des peintres Rouge et Orgiazzi.

Pour la commission majoritaire :
Pierre Schumacher

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Schumacher', with a long horizontal stroke extending to the right.